

Loi sur l'ignorance publique.

Numéro d'inventaire : 1979.00889

Auteur(s) : Bertall

Louis Paul Pierre Dumont

Type de document : image imprimée

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1850

Collection : Le Journal pour rire

Description : Gravure de presse d'après gravure sur bois Page d'un journal collé sur un support cartonné, pliure horizontale dans le haut du document.

Mesures : hauteur : 277 mm ; largeur : 194 mm

Notes : Scène représentant Thiers, sur un trône, jonglant avec des balles sur lesquelles on peut lire : "Voltaire", "Pères de l'Eglise", "Rousseau", "l'Evangile", "Cousin". Il assiste à la querelle entre deux personnages, tirant par le bras un écolier qui se trouve ainsi écartelé, brandissant l'un, un ouvrage des philosophes des Lumières, l'autre, le Catéchisme. Légende sous la gravure : "Enseignement breveté, sous la garantie du gouvernement, à double détente et à double pression, / fourni à la jeunesse française par l'institution Thiers, Montalembert et Compagnie." Signatures dans la gravure : "Bertall - Dumont". Bertall (Albert d'Arnoux. (1820-1882). Elève de Drolling, Bertall a renoncé de bonne heure à la peinture pour se consacrer à l'illustration et à la caricature. IFF. Graveurs après 1800. Tome 2. p. 266 Dumont (Louis Paul Pierre) : Peintre et dessinateur de paysages mais avant tout graveur sur bois (1822-?). Gravure de presse extraite de "Le Journal pour rire", paru chez Aubert en 1850. Il est d'ailleurs à noter que l'IFF date cette planche de 1848, ce qui est ici surprenant.

Mots-clés : Iconographie (personnages et événements liés à l'histoire de l'Education, sauf pédagogues)

Costumes : Nourrices, maîtres, professeurs

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français
ill.

LOI SUR L'IGNORANCE PUBLIQUE,

Par BERTALL, — gravé par DUMONT.

(Journ. p. rive, 1890)



Enseignement breveté, sous la garantie du gouvernement, à double détente et à double pression,
fourni à la jeunesse française par l'institution Thiers, Montalembert et Compagnie.

